

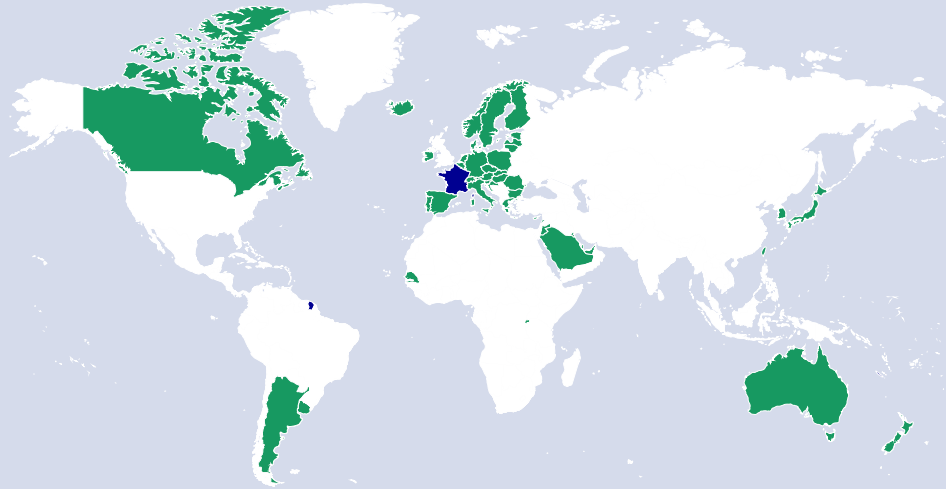


## **VOYAGES DEPUIS ET VERS LES PAYS « VERTS » : LES RÈGLES À RESPECTER**

Qu'ils soient vaccinés ou non, les voyageurs ne sont pas soumis aux motifs impérieux pour entrer ou sortir du territoire en provenance ou à destination d'un pays « vert ».

Sont considérés comme pays « verts », les pays dans lesquels aucune circulation active du virus n'est observée et aucun variant préoccupant n'est recensé. Il s'agit des pays de l'espace européen : États membres de l'Union européenne ainsi que Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican.

S'y ajoutent les pays\* suivants : l'Australie, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, le Bahreïn, le Canada, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis, Hong-Kong, le Japon, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Nouvelle-Zélande, le Qatar, le Rwanda, le Sénégal, Taiwan, l'Union des Comores, l'Uruguay et le Vanuatu.



À DESTINATION D'UN PAYS « VERT »	EN PROVENANCE D'UN PAYS « VERT »
<p><b>Je suis vacciné :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve d'une vaccination complète (vaccins reconnus par l'EMA**)</li> <li>• Pas de motif impérieux exigé (sous réserve des règles supplémentaires en vigueur dans le pays de destination***)</li> <li>• Test RT-PCR ou antigénique négatif au départ et à l'arrivée selon les règles du pays de destination</li> <li>• Mesure de quarantaine imposée selon les règles du pays de destination</li> </ul>	<p><b>Je suis vacciné :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve d'une vaccination complète (vaccins reconnus par l'EMA**)</li> <li>• Pas de motif impérieux exigé</li> <li>• Test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h avant le départ<sup>(1)</sup></li> <li>• Test antigénique à l'entrée sur le territoire métropolitain</li> <li>• Pas de mesure d'isolement</li> </ul>
<p><b>Je ne suis pas vacciné :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de motif impérieux exigé (sous réserve des règles supplémentaires en vigueur dans le pays de destination***)</li> <li>• Test RT-PCR ou antigénique négatif au départ et à l'arrivée selon les règles du pays de destination</li> <li>• Mesure de quarantaine imposée selon les règles du pays de destination</li> </ul>	<p><b>Je ne suis pas vacciné :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h exigé avant le départ<sup>(2)</sup></li> <li>• Test antigénique à l'entrée sur le territoire métropolitain</li> <li>• Pas de motif impérieux exigé</li> <li>• Pas de mesure d'isolement</li> </ul>

\* Pays et territoires.

\*\* La liste des vaccins reconnus par l'EMA : Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.

\*\*\* La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique.

<sup>(1)</sup> Sauf pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

<sup>(2)</sup> Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.